

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

AVIS n° 2024/09/19-6

Refonte des dispositifs relatifs à l'exonération des droits d'inscription au sein d'Aix-Marseille Université, à compter de 2024/2025

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 19 septembre 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L613-1, **Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Considérant les orientations stratégiques d'Aix-Marseille Université dans le domaine sociétal,

Considérant que l'établissement entend maintenir les mécanismes d'exonération des droits d'inscription et harmoniser les différents dispositifs mis en place, un cadrage unique est proposé à compter de l'année universitaire 2024/2025,

Après examen,

Article unique:

REND UN AVIS à la refonte des dispositifs relatifs à l'exonération des droits d'inscription au sein d'Aix-Marseille Université, à compter de 2024/2025.

Cet avis est rendu rendu par 17 voix pour et 17 abstentions

Composition: 40 membres Membres en exercice: 40

Quorum: 21

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 19 septembre 2024

Pour le Président, et par délégation la Vice-présidente formation

Sophie de CACQUERAY